

## **PROCÈS-VERBAL**

*de la réunion ordinaire du Conseil Municipal*

*vendredi 14/11/2025 à 20h30*

*Salle du Conseil Municipal*

Etaient présents : Messieurs Jean-François ESTACHY, Philippe WOURM, Ludovic DISDIER, Jean-Luc BOUDOUARD, Jonathan BONNEFONT, Joël ROBERT, David SABATER.

Absents excusés : Madame Michèle PARENT pouvoir donné à Monsieur Jean-François ESTACHY, Madame Marie-José GARNIER pouvoir donné à Monsieur Ludovic DISDIER, Monsieur Eric DELAMARE pouvoir donné à Monsieur Jonathan BONNEFONT.

Séance ouverte à 20h30.

Désignation du secrétaire de séance : Monsieur Philippe WOURM est candidat.

Approuvé à l'unanimité.

### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 19/09/2025 -**

Aucune remarque. Adopté à l'unanimité.

## **DÉLIBÉRATIONS**

### **TARIF EAU –**

Monsieur le Maire propose de ne pas changer les tarifs par rapport à l'année écoulée :

Abonnement : 66,00 €

Consommation : 0,36 €/ M<sup>3</sup>

Cependant la redevance pour l'Agence eau monte à 0,43 €/ M<sup>3</sup>

Par ailleurs il est désormais inclus une redevance Performance d'un montant de 0,10 €/ M<sup>3</sup>

Adopté à l'unanimité.

Arrivée M. Joël ROBERT à 20h38.

### **APPROBATION ROLE DE L'EAU –**

Le Rôle de l'eau est basé sur 242 factures pour un total de 38 000,18 € répartis comme suit :

Abonnements eau : 26 951,78 €

Consommation : 10 797,30 €

Redevance Performance : 251,10 €

Adopté à l'unanimité.

## **TARIF SUIVANT CONVENTION CCSPVA –**

Monsieur Le Maire explique qu'en application de la délibération 2023-35 concernant la convention de vente et achat d'eau entre la CCSPVA et la commune de Saint Etienne le Laus, suivant la formule de calcul de la participation financière de la CCSPVA, le titre de l'eau de l'année 2025 pour la CCSPVA, s'établit :

- Consommation de 2 483 m<sup>3</sup> pour un montant de 1 844.55 €

Adopté à l'unanimité.

## **PARTICIPATION FRAIS DE SCOLARITÉ 2024/2025 AVANÇON-VALSERRES-SAINT-ÉTIENNE LE LAUS –**

Monsieur le Maire énonce les répartitions pour l'année 2024/2025 :

- Fournitures école/entretien d'un montant total de 547.50 €, soit 182.50 € par commune (part égale) ;
- Salaires des agents d'un montant total de 36 246.61 €, soit 12 082.20 € par commune (part égale) ;
- Factures d'électricité d'un montant total de 12 809.08 €, soit 4 269.69 € par commune (part égale) ;
- Frais piscine/transport d'un montant total de 1 875.25 €, soit pour Avançon 888.28 € (9 enfants), Valserrres 592.18 € (6 enfants) et Saint Etienne le Laus 394.79 € (4 enfants).

Soit pour chaque commune du regroupement :

- Avançon : 17 422.67 €
- Valserrres : 17 126.57 €
- Saint-Étienne le Laus : 16 929.18 €

Adopté à l'unanimité.

## **SUBVENTION COOPÉRATIVE SCOLAIRE 2025/2026 –**

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux les subventions de la coopérative de l'école, comme chaque année, en fonction des modalités suivantes :

- Budget pédagogique : 45.00€ / élève.
- Sorties scolaires et projets : 65.00€ / élève.
- En paiement de facture, au fur et à mesure des besoins des enseignants pour les fournitures scolaires.

Adopté à l'unanimité.

## **MODIFICATION DES STATUTS CCSPVA –**

Monsieur le Maire donne lecture du projet de modification qui porte sur la prise de compétence de l'EPCI sur l'eau pour les communes qui l'ont demandé, aucun changement pour la commune qui n'a pas sollicité de transfert de compétence.

Adopté à l'unanimité.

## **DÉLIBÉRATION JVS HORIZON VILLAGES INFINITY –**

M le Maire expose l'intérêt pour la commune de renouveler l'abonnement à ce logiciel comprenant l'environnement bureautique dédié à la gestion des finances, de la facturation, du personnel, à l'administration générale et à la gestion relation citoyens (élections, recensement, état civil...).

Le forfait annuel s'élève à 4 336,02 € HT, soit 5 203,23 € TTC.

Adopté à l'unanimité.

## **DÉPLACEMENT CROIX PARKING ENTRÉE DU LAUS –**

Monsieur le Maire distribue un exemplaire du courrier du recteur du sanctuaire de Notre-Dame du Laus, exposant les projets de déplacement de deux croix : la croix historique présente au parking à l'entrée du sanctuaire qui devrait être installée en haut de la montée d'escalier menant à la basilique, et la croix dite de Bon Rencontre qui est près de la porte latérale de la basilique et qui devrait être installée à la place de la croix historique.

Le conseil municipal ne souhaite pas que la croix historique soit déplacée. Par contre Il est proposé au Sanctuaire de restaurer la partie métallique supérieure. Les frais engendrés par cette restauration seraient à prendre en charge par le Sanctuaire.

9 voix contre la requête exprimée par ce courrier – 1 abstention.

## **TAILLE D'ARBRE CHEMIN DE LA SERVE –**

M le Maire expose au Conseil municipal la demande d'une partie des habitants du lotissement le Grand Champ qui ont signalé à la mairie leurs craintes concernant des tilleuls, rue de la Serve, menaçant les habitations.

Des conseillers se sont rencontrés sur place le samedi 11 octobre 2025 pour constatation et propositions.

Suite aux consultations, le choix s'est porté pour le devis de l'association « Les Environneurs » pour un montant de 1 559.41 € TTC.

Contenu de la prestation proposée :

- Taille de réduction de 4 tilleuls.
- Branches broyées et évacuées.
- Bois billonné.
- Ratisage et soufflage.

Adopté à l'unanimité.

### QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire lance un appel pour trouver un professionnel pour effectuer des joints entre plaque de BA13 pour le gîte n°9.
- Un habitant de la commune sollicite la location de la salle polyvalente pour le réveillon du jour de l'an, le Conseil municipal renouvelle le choix de ne pas la louer pour le réveillon suite aux débordements antérieurs.
- Proposition de location ou d'achat du photocopieur :
  - B Contact
  - REX ROTARY
  - LDI

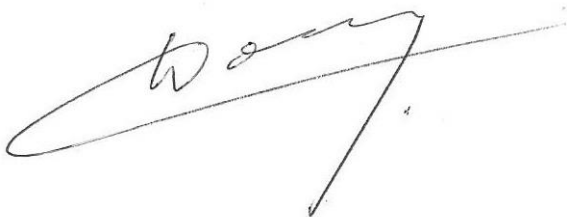
Aux vues des tarifs proposés, le conseil municipal s'oriente plus tôt sur un achat.

Afin de pouvoir renouveler les photocopieur école et mairie, le conseil municipal décide d'envoyer un préavis qui laissera à la prochaine équipe municipale toute latitude pour le choix qui lui conviendra, location ou achat.

Séance levée à 22h20.

Fait à St-Etienne le Laus, le 28/11/2025.

Le Secrétaire de séance  
Philippe WOURM



Le Maire  
Jean-François ESTACHY

